La Grande Récup de Noël 2026

APPEL A PROJET A DESTINATION DES ASSOCIATIONS

Centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche

« Mon association agit pour la réduction des déchets »

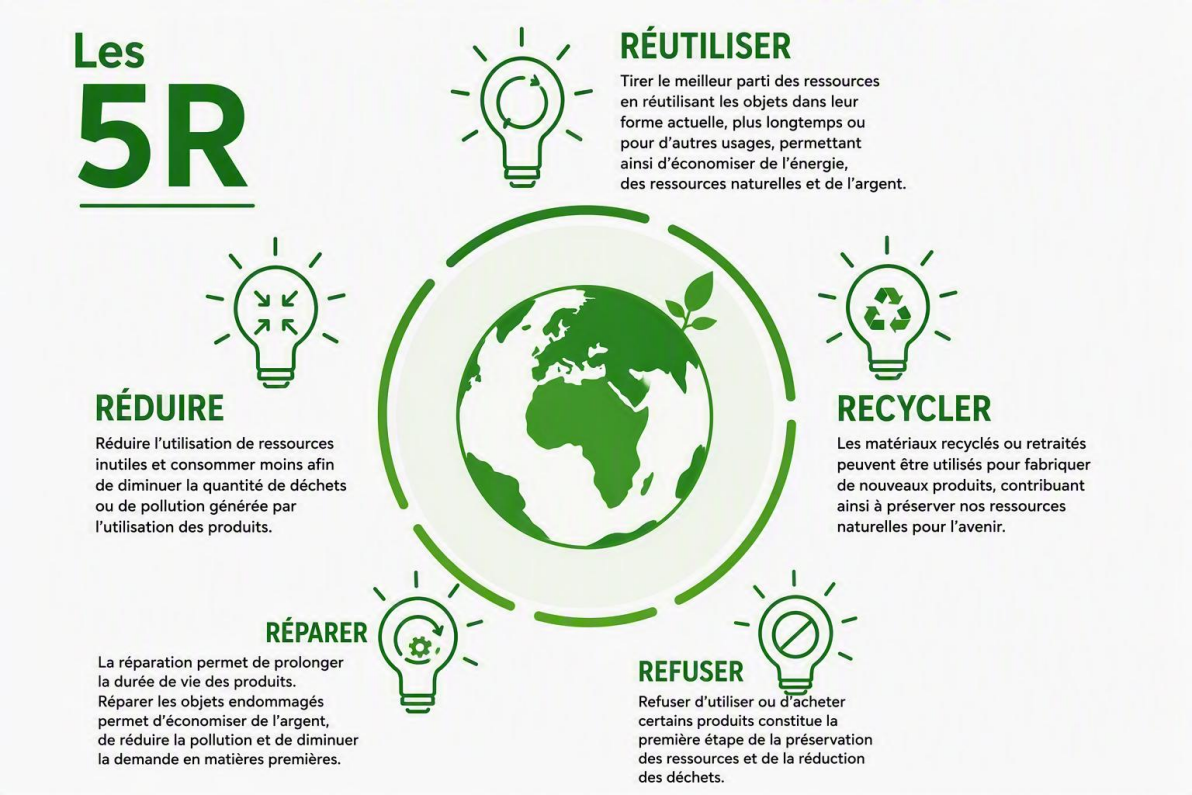
PRESENTATION

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), le Centre Social et Culturel de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, organise la deuxième édition de La Grande Récup de Noël.

À cette occasion, un appel à projets / appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des associations du territoire afin de valoriser les initiatives locales contribuant à la réduction des déchets et à l'économie circulaire.

OBJECTIF DE L'APPEL A PROJET

Les associations des 20 communes du territoire des Gorges de l'Ardèche sont invitées à proposer un projet en lien avec les principes des **5 R** :



Le projet devra démontrer sa contribution à la réduction des déchets et à la sensibilisation des habitants.

L'appel à manifestation ne récompense pas uniquement des projets environnementaux. Il récompense des projets associatifs qui intègrent la réduction des déchets dans leurs activités habituelles.

CONDITION PARTICULIERE

Le projet devra obligatoirement comporter un temps d'ouverture au public permettant sa valorisation auprès des habitants du territoire :

Exemples :

- exposition,
- représentation,
- atelier participatif,
- conférence,
- vernissage,
- rencontre conviviale,
- démonstration,
- apéritif de présentation,
- toute autre forme d'événement ouvert au grand public.

L'objectif est que chaque projet puisse être partagé, présenté ou vécu par les habitants.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les associations devront :

1. Présenter un projet décrivant :

- les objectifs du projet,
- les liens avec les principes des 5 R,
- les publics concernés,
- les actions envisagées,
- les résultats attendus.

2. Compléter une fiche-action qui précise :

- le calendrier de réalisation,
- les moyens mobilisés,
- le budget prévisionnel,
- le temps d'ouverture au public prévu.

RETROPLANNING PREVISIONNEL

Septembre

- Lancement de l'appel à projets.
- Diffusion de l'information aux associations, aux communes et aux partenaires,

Novembre

- **Lundi 9 novembre** : date limite de dépôt des dossiers.
- **Du 10 au 11 novembre**
 - Analyse des dossiers.
 - Préparation des éléments pour le jury.
- **Jeudi 12 novembre**
 - Réunion du jury.
 - Choix du projet lauréat.
- **Samedi 21 novembre 2026**
 Remise officielle du prix lors de la Grande Récup de Noël par les membres du jury.

COMPOSITION DU JURY

Les projets sont examinés par un jury constitué de :
- représentants issus des trois collèges du Conseil d'orientation du Centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche (collèges associations, habitants, élus) ;
- représentants du personnel du Centre social et culturel des Gorges de l'Ardèche et du pôle environnement de la communauté de communes
- le vice-président en charge de la prévention et de la gestion des déchets à la communauté de communes ou son représentant
- experts dans la gestion et la réduction des déchets

CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

Les dossiers seront examinés par le jury selon les critères suivants :

1. Caractère innovant et inspirant du projet

Le projet devra présenter une approche originale en matière de réduction des déchets, de réemploi, de réparation, de recyclage ou de sensibilisation aux « 5 R ».
Une attention particulière sera portée à sa capacité à :

- susciter l'intérêt des habitants ;
- donner envie à d'autres associations, habitants ou collectivités de reproduire l'initiative ;
- mettre en valeur des pratiques nouvelles ou exemplaires sur le territoire ;
- valoriser les ressources locales et les savoir-faire existants.

2. Qualité et pertinence du projet

Le jury évaluera :

- la cohérence générale du projet ;
- son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets ;
- son inscription dans les principes des 5 R ;
- la faisabilité des actions proposées ;
- la clarté des objectifs et des résultats attendus.

3. Mobilisation des bénévoles et des habitants

Le projet devra démontrer sa capacité à fédérer et impliquer les acteurs du territoire.
Seront notamment appréciés :

- le nombre de bénévoles mobilisés ;
- le nombre de participants attendus ;
- l'implication des adhérents, habitants et partenaires ;
- la dynamique collective créée autour du projet ;
- la participation citoyenne tout au long de l'action.

4. Ouverture au public et rayonnement territorial

Les membres du Jury porteront une attention particulière aux actions permettant de rendre le projet visible auprès du plus grand nombre.
L'évaluation prendra en compte :

- les temps d'ouverture au public prévus ;
- la qualité des actions de sensibilisation ;

- la visibilité du projet sur le territoire ;
- sa capacité à toucher différents publics ;
- les actions de communication envisagées.

5. Diversité et inclusion des publics

Une attention particulière sera accordée aux projets favorisant la participation de publics variés :

- enfants et jeunes ;
- familles, adultes et seniors ;
- publics éloignés des actions de sensibilisation environnementale.
- habitants de différentes communes du territoire ;

Le jury valorisera les projets favorisant les rencontres, le partage d'expériences et la participation du plus grand nombre.

6. Héritage et transmission du projet

Le jury accordera une attention particulière à la dimension durable du projet.
Seront notamment appréciés :

- sa capacité à être reconduit dans le temps ;
- son potentiel de reproduction par d'autres associations ou habitants ;
- les savoir-faire, outils ou ressources transmissibles créés dans le cadre du projet ;
- son impact durable sur les pratiques des habitants ;
- sa contribution à une dynamique locale de réduction des déchets.

Pondération

Notation sur 100 points

Critères	Points
Caractère innovant et inspirant	25
Qualité et pertinence du projet	20
Mobilisation des bénévoles et des habitants	20
Ouverture au public et rayonnement territorial	15
Diversité et inclusion des publics	10
Héritage et transmission du projet	10
Total	**100**

CONTACT
Centre Social et Culturel des Gorges de l'Ardèche
04 75 37 36 15
csc@cc-gorgesardeche.fr